

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES
SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 28 juin 2016 relative à l'intérim de la fonction d'adjoint au directeur du transport aérien

NOR : DEVA1618147S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du transport aérien,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement et de l'aménagement du territoire,

Décide :

Article 1^{er}

M. François THEOLEYRE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, sous-directeur des aéroports, est chargé d'assurer l'intérim des fonctions d'adjoint au directeur à la direction du transport aérien à compter du 1^{er} juillet 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat.

Fait le 28 juin 2016.

Le directeur du transport aérien,
M. BOREL